

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le onze avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de FAUGUEROLLES, dûment convoqué le 5 avril 2017, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Maryline de PARSCAU, Maire de la commune.

Etaient présents : Mmes De PARSCAU, DUFAU, GILLES, LAMARQUE, LESNÉ, REYNIER, THEVEUX, Mrs MORIZET, JAMBON, FEDRIGO, CONTE, COTTON, REGLAT

Etaient excusés : Mme CHARREAU

Pouvoir : -

Secrétaire de séance : Mr MORIZET

Le compte rendu de la dernière séance étant adopté à l'unanimité, Madame le Maire passe à l'ordre du jour.

Mme le Maire informe les membres du conseil municipal que Mr LOPEZ Juan-José a fait parvenir un courrier de démission du conseil municipal.

DCM012/2017 : CDG SECURITE SYSTEME INFORMATIQUE

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'adhérer à la convention « Sécurité du système d'information » proposé par le CDG 47 pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction
- d'autoriser le paiement du montant de la cotisation annuelle s'élevant à 26 euros pour une année
- de procéder au déploiement de la solution de sécurité informatique pour 1 poste de travail et 1 serveur pour un montant total de 20 euros par an
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.
- de procéder au déploiement de la solution de sauvegarde des données métiers et bureautiques pour une capacité maximal de 3Go, pour un montant total de 46 euros par an.
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

DCM013/2017 : REGROUPEMENT DES REGIES

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité,

- Le regroupement des trois régies existantes
- D'adapter la régie « produits divers » (ajout de l'encaissement des recettes de cantine et de garderie périscolaire après modification de l'acte constitutif)
- Cette régie est installée à l'agence postale communale – Au Bourg – 47400 FAUGUEROLLES.
- La régie encaisse la cantine scolaire, la garderie périscolaire, la location de la salle des fêtes et les cautions conservées en cas d'éventuelles dégradations ainsi que les inscriptions au transport scolaire du RPI.
- Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le taux est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.
- Le suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité.

Mme le Maire de Fauguerolles et M. le Comptable public de Marmande sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

DCM014/2017 : EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2016 de la commune de Fauguerolles, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DCM015/2017 : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le conseil municipal vote le compte administratif de l'exercice 2016 et arrête ainsi les comptes :

INVESTISSEMENT

Dépenses	Prévu :	254 426,00
	Réalisé :	206 446,24
	Reste à réaliser :	41 397,00
Recettes	Prévu :	254 426,00
	Réalisé :	175 792,11
	Reste à réaliser :	0,00

Commune de FAUGUEROLLES
Séance du 11 avril 2017

FONCTIONNEMENT

Dépenses	Prévu :	592 262,00
	Réalisé :	337 637,17
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	592 262,00
	Réalisé :	618 466,20
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-30 654,13
Fonctionnement :	280 829,03
Résultat global :	250 174,90

DCM016/2017 : AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	78 248,24 €
- Un excédent reporté de :	202 580,79 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 280 829,03 €

Un excédent de fonctionnement cumulé du CCAS clôturé au 31.12.2015 de :

1 883,98 €

Soit un excédent total au 31/12/2016 de : 282 713,01 €

- Un déficit d'investissement de : 30 654,13 €

- Un déficit des restes à réaliser de : 41 397,00 €

Soit un besoin de financement de : 72 051,13 €

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2016 : EXCEDENT	282 713,01 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	72 051,13 €
<u>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</u>	<u>210 661,88 €</u>
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	30 654,13 €

DCM017/2017 : VOTE DES TAUX DES 3 TAXES LOCALES

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'augmenter le taux d'imposition de la taxe d'habitation par rapport à 2016 soit :

- **Taxe d'habitation = 9.90 %**

- **Décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes sur le Foncier bâti et le Foncier non bâti et de les reconduire à l'identique sur 2016 soit :

- **Foncier bâti = 18.97 %**
- **Foncier non bâti = 83.18 %**

DCM018/2017 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du Budget Primitif 2017 :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	121 034,00
Recettes :	162 431,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	623 348,00
Recettes :	623 348,00

Pour rappel, total budget :

Investissement :

Dépenses :	162 431,00 (dont 41 397,00 RAR)
Recettes :	162 431,00 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement :

Dépenses :	623 348,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes :	623 348,00 (dont 0,00 de RAR)

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la séance close. Les délibérations prises ce jour, portent les numéros DCM012/2017 à DCM018/2017.